



Dans le cadre de l'élection présidentielle et alors que le système éducatif est à la croisée des chemins, le SNES, syndicat majoritaire des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, interpelle les candidats sur l'avenir de l'École, du second degré et de ses personnels. Cette interpellation se construit autour de quelques fiches thématiques abordant, tout au long de la campagne, les points clefs et les grands leviers de l'évolution du service public d'Éducation nationale. Les réponses seront rendues publiques.

L'orientation des jeunes

ÉTAT DES LIEUX

La création du Service public d'orientation tout au long de la vie (SPOTLV), par la loi de novembre 2009, est présentée comme LA solution aux problèmes d'orientation et d'insertion des élèves comme des salariés et des demandeurs d'emploi. Mais sa mise en place repose sur des principes et des dispositions qui tournent le dos à une orientation respectueuse des besoins de la personne, de son droit à une formation et à une qualification choisie, d'un temps et d'un accompagnement pour une construction progressive de son projet. Cette loi confond aide à l'orientation et insertion professionnelle. Elle assimile l'élaboration d'un projet à l'adolescence à des choix de perfectionnement ou de reconversion professionnelle sans tenir compte des problématiques spécifiques à ces âges.

Elle se construit en affaiblissant le seul service public existant, celui de l'Éducation nationale : cinq CO-Psy (Conseiller d'Orientation-Psychologue) sur six qui partent actuellement en retraite ne sont pas remplacés, 10 % des CIO (Centre d'information et d'orientation) sont déjà fermés alors qu'il s'agit du réseau de proximité, public et gratuit le plus complet, et 30 % des emplois sont actuellement occupés par des personnels contractuels.

Elle permet par le biais d'une procédure de labellisation que des organismes, non publics, n'offrant pas les mêmes garanties de qualification, ni d'indépendance, interviennent auprès des collégiens et des lycéens.

Elle vise à installer progressivement des « guichets uniques d'orientation » pour les élèves et les adultes en supprimant les CIO.

QUESTIONS AUX CANDIDATS

1. Considérez-vous que la question de l'orientation en formation initiale doit rester de la responsabilité de l'Éducation nationale et que son accompagnement doit être confié aux conseillers d'orientation-psychologues (CO-Psy) et non exclusivement aux enseignants ?
2. Reviendrez-vous sur la loi de 2009 afin de renforcer le rôle du service public et de différencier le SPOTLV en deux branches, l'une pour la formation initiale, l'autre pour la formation permanente, l'emploi et l'insertion ?
3. Mettrez-vous un terme à la fermeture des CIO et transformerez-vous les 250 CIO départementaux en CIO d'État ?
4. Êtes-vous prêt à programmer les recrutements afin que chaque CO-Psy ait en charge au maximum 600 élèves ? Êtes-vous prêt à mettre en place très rapidement des mesures de titularisation ?

CE QUE DEMANDE LE SNES

Le SNES demande que le Service public d'orientation de l'Éducation nationale soit renforcé et revalorisé.

Les CIO doivent recevoir des budgets dignes d'un service d'information et de conseil moderne, gratuit et de qualité.

Le rôle des CO-Psy doit être réaffirmé du début du collège à l'enseignement supérieur, dans le sens d'une aide à l'adaptation, d'une contribution à la réussite et d'une projection progressive dans une formation puis dans un métier. Leur apport spécifique aux équipes d'établissement doit être développé grâce à une politique de

recrutement ambitieuse. C'est en contribuant à la prévention du décrochage et à l'implication des jeunes dans leurs études que les CO-Psy et les directeurs de CIO pourront participer à la lutte contre l'échec scolaire et à l'élévation du niveau de formation de toute la jeunesse en particulier de ceux qui en sont de plus en plus exclus par les politiques actuelles. Les liens avec les autres structures chargées de l'aide à l'insertion, de l'emploi et de la formation continue doivent se faire dans le sens d'une complémentarité respectueuse des spécialités et des missions de chacune.